

Convocation : 23 Avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. MORTIER Frédéric - PEHU Nicole - LE COQ Sylviane - MONET Robert - GABILLER Christophe - NIORE Yann - GUYET Roland - PEGE Patrice - PLOQUIN Nathalie - DELAUNAY Marie-Thérèse - GIRARD Véronique - DUPUIS Alain - LEGENDRE Jean-Pierre - MABILLEAU Danielle - MERCIER Nathalie - ABBOTT Maud - LANDELLE Thierry - GARNIER Didier - BOUCHENOIRE Jacky - GREGOIRE Pierre - JOUBARD Jean-Pierre - MARIONNEAU Jean-Noël - ROGEREAU Monique

Excusés : GUILLET Véronique donnant pouvoir à DELAUNAY Marie-Thérèse  
DAVID Stéphanie

Mme PLOQUIN Nathalie a été désignée secrétaire de séance.



**Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu de la précédente séance
- Information du Conseil Municipal sur les décisions du Maire prises en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 07 avril 2014
- Démissions et nouvel effectif du Conseil Municipal
- Fixation du nombre d'Adjoints au Maire
- Election de nouveau(x) Adjoint(s) au Maire
- Conseillers délégués – modification du nombre et des attributions
- Election de nouveaux conseillers communautaires
- Indemnités des Elus
- ALTER Public – Commission des marchés – délégués
- Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine – délégués
- Développement de la fibre optique - implantation d'un terminal NRO ANJOU FIBRE
- Pôle Technique Municipal phase 2 – présentation de l'avant-projet
- Amicale des Sapeurs-pompiers de Longué-Jumelles – subvention exceptionnelle
- Cession fossé – parcelle 168ZW33 pour partie
- Cession parcelles lotissement La Gravauderie
- Maine et Loire Habitat – travaux de réhabilitation énergétique parc locatif
- Ressources humaines – Pôle Culture – création de poste Technicien spectacle
- Ressources humaines - poste Technicien spectacle – RIFSEEP
- Ressources humaines – Pôle Sport – création de postes saisonniers
- Ressources humaines – Pôle Voirie – convention PEC – modification du temps de travail
- Ressources humaines – modification du tableau des effectifs

- Ressources humaines – Pôle Communication – gratification stagiaire
- Frais de représentation du Maire
- Règlement intérieur du Conseil Municipal - modification
- Questions diverses



Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'enregistrement des séances à compter de ce jour compte tenu du contexte politique.

### **1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance**

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette dernière.

Monsieur MARIONNEAU fait état de propos du Sous-préfet relayés dans la presse à l'occasion de son départ qui « n'honorent pas » Monsieur le Maire. Monsieur le Maire ne voit pas le rapport avec le procès-verbal mais l'interroge si cela ne serait pas seulement dû au fait de désaccords sur divers sujets qu'il aurait pu exprimer.

### **2. Information du Conseil Municipal sur les décisions du Maire prises en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 07 avril 2014**

- 1- Décision de signer un contrat avec l'entreprise URBADS SARL – 85 Espace Neptune – Rue de la Calypso – 62110 HENIN BEAUMONT - afin de remplir une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'application du droit des sols et ce pour une durée d'un an moyennant une rémunération forfaitaire de 45 216 € H.T. soit 54 259,20 € T.T.C.
- 2- Décision de signer un avenant n°1 au contrat d'un an établi avec l'entreprise URBADS SARL – 85 Espace Neptune – Rue de la Calypso – 62110 HENIN BEAUMONT - afin d'ajouter la prestation de traitement des certificats d'urbanisme aux prestations initiales. Cette prestation est effectuée contre une rémunération de 30 € HT soit 36 € TTC par dossier.
- 3- Décision de signer un contrat avec l'entreprise OPERIS – 27 Rue Jules Vernes – 44700 ORVAULT - afin d'acquérir une solution logicielle OXALIS pour le pôle instructeur incluant licence, assistance technique, hébergement et maintenance moyennant un montant de 7.415,41 € H.T. soit 8.898,49 € T.T.C pour l'année 2019. Puis à compter de 2020, seuls la maintenance et l'hébergement seront facturés, moyennant un montant annuel hors révision de 3.022,00 € HT soit 3.626.40 € TTC..
- 4- Décision de signer un contrat avec la SARL ATÉA de SAUMUR (49400), en vue de lui confier le marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération « Aménagement du Pôle Technique Municipal, phase 2 » moyennant une rémunération provisoire de 25.228, 80 € TTC.
- 5- Décision de signer un avenant au contrat de l'entreprise MALEINGE de MONTREVAULT SUR EVRE (49115) afin de prendre en compte la réalisation de travaux supplémentaires pour le lot n° 9 de l'opération « Extension et réhabilitation de l'espace culturel Emile

Joulain » moyennant la somme complémentaire de 10.546,60 € H.T. soit 12.655,92 € T.T.C.

- 6- Décision de signer la proposition de l'entreprise CHAUVAT pour la mise en peinture du bardage existant et des deux passerelles du Complexe Emile JOULAIN pour un montant de 10 359,44 €HT, soit 12 431,33 €TTC.
- 7- Décision de signer la proposition de l'entreprise AQUAPOL, 5 Beauvais, 49170 ST GEORGES SUR LOIRE, pour la fourniture et la pose de rideaux occultants au Complexe Sportif Emile JOULAIN pour un montant de 10 393,34 €HT, soit 12 472, 01 €TTC.
- 8- Décision de signer la proposition de l'entreprise EIFFAGE ROUTE, 17 route de Mazé, St Mathurin sur Loire, 44 250 LOIRE AUTHION, pour le programme 2019 de point à temps automatique sur les voies communales pour un montant de 15 018,00 €HT, soit 18 021,60 €TTC.
- 9- Décision de signer la proposition de l'entreprise SAS Luc DURAND, ZA La Chesnaie, Pruillé, 49220 LONGUENEE EN ANJOU, pour le programme 2019 d'enduits d'usure sur les voies communales pour un montant de 11 468,10 €HT, soit 13 761, 72 €TTC.
- 10- Décision de signer la proposition de l'entreprise ORDICUBE de LONGUE-JUMELLES (49160), afin d'acquérir du matériel informatique à destination de l'Ecole Raymond Renard, dans le cadre de ses investissements 2019, pour un montant de 7 460,00 € HT, soit 8 952,00 € TTC.
- 11- Décision, après consultation selon la procédure adaptée, de signer un contrat avec l'entreprise ORDICUBE de LONGUE-JUMELLES (49160) pour la location et la maintenance de matériel informatique à destination de ses services. Le contrat est conclu pour une durée maximum de 36 mois, moyennant un loyer mensuel de 1 003,00 € HT, soit 1 203,60 € TTC.
- 12- Décision de porter le montant du loyer du logement communal T2 situé 5 Rue des Garandeaux, loué à Monsieur TALON Michel, à la somme de 203,48 euros. Vu l'évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation constatée en mars 2019, soit + 1,1 %.  
Date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> mai 2019.

### **3. Démissions et nouvel effectif du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des démissions de :

- M. BOUCHENOIRE de son mandat d'Adjoint au Maire
- M. BRAULT de ses mandats d'Adjoint au Maire et de Conseiller municipal
- Mme SCHOUBERT de ses mandats d'Adjointe au Maire et de Conseillère municipale.

L'effectif du Conseil Municipal est porté à 25.

Monsieur le Maire interroge Monsieur BOUCHENOIRE quant à sa position politique suite à sa démission. Ce dernier précise qu'il a été élu sur une liste, qu'il est conseiller municipal et qu'il ne fait partie ni de la majorité ni de l'opposition. Monsieur le Maire prend note de cette absence de positionnement.

### **4. Fixation du nombre d'Adjoints au Maire – (04/2019-1)**

Suite aux démissions enregistrées et acceptées, il appartient à l'assemblée de déterminer le nombre d'Adjoint(s) au Maire. Monsieur le Maire rappelle que ce nombre ne peut dépasser 30% de l'effectif légal du Conseil soit 8 et propose de maintenir le nombre à 6.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 20 voix « pour » et 4 abstentions (M. MARIONNEAU, M. JOUBARD, Mme ROGEREAU et M. GREGOIRE)

- **CONFIRME** le maintien de six (6) postes d'Adjoint au maire.

#### **5. Election de nouveau(x) Adjoint(s) au Maire – (04/2019-2)**

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus, parmi les membres du Conseil Municipal, au scrutin de liste bloquée à la majorité absolue. Le vote a lieu au scrutin secret. Il invite les candidats se faire connaître. Une liste « majorité » composée de M. PEGE, Mme PEHU et M. GABILLER est présentée. Les candidats s'étant fait connaître, le vote peut commencer.

M. MONET et Mme PLOQUIN sont désignés secrétaires.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

- le nombre de votants : 24
- le nombre de bulletins : 24
- le nombre de bulletins blancs : 6
- le nombre de bulletins nuls : 0
- le nombre de suffrages exprimés : 18
- la majorité absolue : 9
- le nombre de voix obtenu par la liste « majorité » : 18

Monsieur MORTIER proclame

- Mme Nicole PHU, Adjointe au Maire
  - M. Patrice PEGE, Adjoint au Maire
  - M. Christophe GABILLER, Adjoint au Maire
- et immédiatement installés dans leurs fonctions.

Monsieur le Maire présente la nouvelle composition de l'équipe d'Adjoint(s) au Maire :

- Mme PEHU, 1e Adjointe au Maire (RH, Urbanisme)
- Mme LE COQ, 2e Adjointe au Maire (Culture et Affaires scolaires)
- M. LEGENDRE, 3e Adjoint au Maire (Sport)
- Mme MERCIER, 4e Adjointe au Maire (Social)
- M. PEGE, 5e Adjoint au Maire (Affaires techniques : bâtiments et voiries)
- M. GABILLER, 6e Adjoint au Maire (Agriculture et Finances)

#### **6. Conseillers délégués – modification du nombre et des attributions – (04/2019-3)**

Suite aux nouvelles élections d'Adjoint(s) au Maire, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier quelque peu les délégations des Conseillers délégués restants comme suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 19 voix « pour » et 5 abstentions (M. MARIONNEAU, M. JOUBARD, Mme ROGEREAU, M. GREGOIRE, M. BOUCHENOIRE)

- **DESIGNE** les conseillers délégués suivants :
  - o Mme PLOQUIN : Associations – Santé – Plan Communal de Sauvegarde
  - o Mme DELAUNAY : logements communaux et sociaux
  - o M. NIORE : Associations jumelloises et Tourisme
  - o M. DUPUIS : Voirie et Agriculture sur Jumelles

#### **7. Election de nouveaux conseillers communautaires – (04/2019-4)**

Suite aux démissions enregistrées et acceptées, il appartient à l'assemblée d'élire deux nouveaux conseillers communautaires.

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers communautaires sont élus, parmi les membres du Conseil Municipal, au scrutin de liste bloquée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Le vote a lieu au scrutin secret. Il invite les candidats à se faire connaître. Une liste « majorité » composée de Mme LE COQ et M. PEGE est présentée. Les candidats s'étant fait connaître, le vote peut commencer.

M. MONET et Mme PLOQUIN sont désignés secrétaires.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

- le nombre de votants : 24
- le nombre de bulletins : 24
- le nombre de bulletins blancs : 6
- le nombre de bulletins nuls : 0
- le nombre de suffrages exprimés : 18
- le nombre de voix obtenu par la liste « majorité » : 18

Monsieur MORTIER proclame Mme Sylvianne LE COQ et M. Patrice PEGE élus Conseillers communautaires.

#### **8. Indemnité des élus – (04/2019-5)**

Suite à la modification du tableau du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose de modifier les indemnités versées aux nouveaux Adjoints au Maire. Monsieur le Maire fait remarquer que :

- Malgré la double fonction de Mme PEHU, cette dernière ne percevra pas d'indemnité en tant que 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire
- Monsieur GABILLER a souhaité conserver le même montant qu'en tant que Conseiller délégué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 19 voix « pour » et 5 abstentions (M. MARIONNEAU, M. JOUBARD, Mme ROGEREAU, M. GREGOIRE, M. BOUCHENOIRE) :

- **APPROUVE** les modifications suivantes apportées aux indemnités :

FONCTION	NOM	Base IB 1027	Taux	Montant brut mensuel
Maire délégué	Nicole PEHU	3 889,40 €	29,70	1 155,15 €
Adjointe au Maire	Nicole PEHU	3 889,40 €	0,00	0,00 €
Adjoint au Maire	Sylviane LE COQ	3 889,40 €	22,00	855,67 €
Adjoint au Maire	Jean-Pierre LEGENDRE	3 889,40 €	22,00	855,67 €
Adjoint au Maire	Nathalie MERCIER	3 889,40 €	22,00	855,67 €
Adjoint au Maire	Patrice PEGE	3 889,40 €	22,00	855,67 €
Adjoint au Maire	Christophe GABILLER	3 889,40 €	6,00	228,09 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'enveloppe budgétaire dédiée se trouve de fait diminuée de 14.678,08 € soit une baisse de 13%.

#### **9. ALTER Public – Commission des marchés – désignation de représentants de l'assemblée – (04/2019-6)**

Suite aux démissions enregistrées et acceptées, il appartient à l'assemblée d'élire un nouveau représentant de l'assemblée (titulaire) à la Commission des marchés de ALTER Public. Monsieur BOUCHENOIRE fait part à Monsieur le Maire de sa démission en tant que membre suppléant. Monsieur le Maire invite l'assemblée à désigner deux représentants (1 titulaire, 1 suppléant).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 19 voix « pour » et 5 abstentions (M. MARIONNEAU, M. JOUBARD, Mme ROGEREAU, M. GREGOIRE, M. BOUCHENOIRE) :

- **DESIGNE** à la Commission des marchés de ALTER Public les représentants suivants :
  - o Membre titulaire : Mme DELAUNAY
  - o Membre suppléant : Mr GABILLER
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

#### **10. Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine – délégués - (04/2019-7)**

Suite aux démissions enregistrées et acceptées, il appartient à l'assemblée d'élire de nouveaux représentants de l'assemblée (titulaire et suppléant) au Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 19 voix « pour » et 5 abstentions (M. MARIONNEAU, M. JOUBARD, Mme ROGEREAU, M. GREGOIRE, M. BOUCHENOIRE) :

- **DESIGNE** les représentants de l'assemblée au Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine
  - o Délégué titulaire : M. DUPUIS
  - o Délégué suppléant : Mme MABILLEAU

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

### **11. Développement de la fibre optique - implantation d'un terminal NRO ANJOU FIBRE – (04/2019-8)**

Monsieur le Maire accueille M. PERNET, en charge du déploiement chez Anjou Fibre, venu présenter à l'assemblée le déploiement de la fibre optique sur le territoire à partir de fin 2019 jusqu'en 2022. Anjou Fibre, filiale de TDF, est chargée d'alimenter 220.000 foyers en FTTh d'ici 2023 et d'installer 52 nœuds de raccordement optique (NRO).

Dans le cadre du développement de la fibre optique dès 2019 sur le territoire longuéen, Anjou Fibre propose l'installation d'un NRO (armoie technique) à proximité du central téléphonique basé en limite de la piscine, Rue des Garandeaux. A cet effet, il est proposé de signer une convention d'occupation précaire du domaine privé de la Ville afin d'accueillir le futur équipement.

Monsieur le Maire précise que ce projet a reçu un écho favorable de M. MARCHAND, Président CASVL, lorsqu'il lui a été présenté lors d'une visite sur le territoire la semaine passée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention sus-mentionnée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

### **12. Pôle Technique Municipal phase 2 – présentation de l'avant-projet**

Dans le cadre du Budget 2019, l'assemblée a décidé la réalisation de la phase 2 du Pôle Technique Municipal. Monsieur le Maire accueille l'architecte THOUMAZEAU venu présenter en séance l'avant-projet.

La consultation auprès des entreprises est programmée au mois de Mai pour une réalisation des travaux à compter de septembre. Ces travaux consistent en :

- la reconstruction d'un bâtiment central, d'une aire de lavage et de remplissage des réservoirs de véhicules
- un réaménagement des locaux du 3<sup>e</sup> corps de bâtiments avec notamment l'atelier Bois.

Le nouvel aménagement a intégré une sécurisation du site avec notamment le sens de circulation.

### **13. Amicale des Sapeurs-pompiers de Longué-Jumelles – subvention exceptionnelle – (04/2019-9)**

L'Amicale des Sapeurs-pompiers de Longué-Jumelles sollicite une subvention de la commune dans la cadre d'une participation à des manifestations extérieures tout en représentant la Ville

via le flocage de t-shirt avec le logo de la Ville. Le montant de la subvention exceptionnelle est de 427.50 € qu'il appartient à l'assemblée d'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Longué-Jumelles d'un montant de 427.50 € ;
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au Budget Commune 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

#### **14. Cession fossé – parcelle 168ZW33 pour partie – (04/2019-10)**

Les propriétaires riverains, Mr et Mme DUPUIS, souhaitent acquérir un fossé communal pour partie ne présentant plus d'intérêt général pour le drainage des terres. La longueur est d'environ 430 mètres. Monsieur GABILLER, Adjoint au Maire à l'Agriculture, propose à l'assemblée la cession au prix de 0.05 €/m<sup>2</sup>, frais notarié et de bornage à la charge des futurs acquéreurs.

Vu l'avis de France Domaines,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession pour partie du fossé communal cadastrée 168ZW33 d'une longueur d'environ 430 ml au prix de 0.05 €/m<sup>2</sup>, frais notarié et de bornage à la charge des futurs acquéreurs,
- **CHARGE** Maître FOUQUET, Notaire à Longué-Jumelles, de réaliser la vente,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

#### **15. Cession parcelles lotissement La Gravauderie – (04/2019-11)**

Suite au redécoupage des derniers lots invendus, deux offres d'acquisition ont été transmises :

- Lot 3 – 1.022 m<sup>2</sup> - 27.500 € TTC à M. LAURENT et Mme CHICOISNE
- Lot 4 – 1.165 m<sup>2</sup> - 27.500 € TTC à M. MEIGNANT et Mme GODIN

Cette vente est conditionnée par deux clauses :

- l'obligation de construire dans un délai de deux ans.
- pour éviter toute spéculation de mauvais aloi, il sera inscrit dans l'acte notarié de vente une clause prévoyant la rétrocession au profit de la Commune, au même prix et avec les frais à la charge du vendeur, dans le cas où l'acheteur aurait l'intention de revendre sans avoir construit.

Madame PEHU, 1<sup>ière</sup> Adjointe au Maire – Maire délégué de Jumelles, informe l'assemblée qu'un troisième lot pourrait être prochainement vendu.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** les cessions aux conditions sus-mentionnées ;
- **CHARGE** Maître FOUQUET, Notaire à Longué-Jumelles, de réaliser les ventes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

#### **16. Maine et Loire Habitat – travaux de réhabilitation énergétique parc locatif**

Point reporté à une séance ultérieure.

#### **17. Ressources humaines – Pôle Culture – création de poste Technicien spectacle – (04/2019-12)**

Suite aux travaux de réhabilitation et d'agrandissement de l'Espace culturel E. Joulain LE CUBE, et dans le cadre de la programmation culturelle du Pôle Culturel, la ré-organisation du Pôle Culturel a été engagée prenant en compte le souhait de l'Agent de ré-intégrer le pôle technique municipal.

Au vu de l'évolution des besoins et compétences techniques nécessaires au bon fonctionnement de la structure et au bon déroulement de la programmation culturelle, Madame LE COQ, Adjointe au Maire en charge de la Culture informe l'assemblée de la nécessité de créer l'emploi permanent de technicien du spectacle et de l'évènementiel à temps complet pour l'exercice des fonctions conception et mise en œuvre des dispositifs techniques nécessaires à la conduite et à la sécurité d'un spectacle ou d'un événement, à compter du 11 juin 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** que cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière Technique, au grade d'agent de maîtrise. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2. Le régime indemnitaire instauré par délibération n°12/2018-23 du 17 décembre 2018 et suivantes, est applicable.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

#### **18. Ressources humaines - poste Technicien spectacle – RIFSEEP – (04/2019-13)**

Suite à la création du nouveau poste « technicien spectacle », et afin de lui permettre l'attribution d'un régime indemnitaire, Madame LE COQ, Adjointe au Maire en charge de la Culture, propose à l'assemblée de le classer dans le groupe C1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de classer le poste « technicien du spectacle et de l'évènementiel » dans le groupe C1 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

#### **19. Ressources humaines – Pôle Sport – création de postes saisonniers – (04/2019-14)**

Dans le cadre des Sports vacances Eté 2019 avec notamment l'organisation du Raid Lathan, Monsieur LEGENDRE, Adjoint au Maire en charge du Sport, propose à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à recruter 3 Educateurs APS contractuels à temps complet du 08 au 12 juillet 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'ouverture de 3 postes non permanents à temps complet (35/35) au grade d'Educateur territorial des APS pour exercer les fonctions d'animateur sportif du 8 au 12 juillet 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

#### **20. Ressources humaines – Pôle Voirie – convention PEC – modification du temps de travail – (04/2019-15)**

Au vu des besoins de renfort saisonnier de notre service Propreté, dans le cadre des nouveaux dispositifs de contrats aidés Parcours Emploi Compétence, l'assemblée a décidé lors de sa dernière réunion de conventionner avec Pôle Emploi pour en bénéficier concernant un poste d'agent au Service Voirie du 01/05 au 31/01/2019. Une erreur s'est glissée : le poste est ouvert à 35/35 et non 20/35, durée sur laquelle porte l'aide de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **MODIFIE** la délibération (03/2019-20) en date du 18 Mars 2019 en ouvrant le poste à 35/35 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

#### **21. Ressources humaines – modification du tableau des effectifs – (04/2019-16)**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

Suite à des avancements de grade,

→ Fermeture d'un poste d'Adjoint Administratif et ouverture d'un poste d'Adjoint Administratif PPAL 2ème cl

- Fermeture de deux postes d'Adjoint Administratif PPAL 2<sup>e</sup> cl et ouverture de deux postes d'Adjoint Administratif PPAL 1<sup>ère</sup> cl
- Fermeture de trois postes d'Adjoint Technique et ouverture de trois postes d'Adjoint Technique PPAL 2<sup>ème</sup> cl
- Fermeture d'un poste de technicien PPAL 1<sup>e</sup> cl et ouverture d'un poste d'ingénieur

Suite au recrutement au Pôle Ressources Humaines,

- Fermeture du grade Adjoint Administratif
- Ouverture du grade de Rédacteur

Suite au recrutement d'un poste de technicien de spectacle au Pôle Culturel,

- Ouverture du grade d'agent de maîtrise

Suite à un changement de filière, en intégration directe,

- Fermeture du grade d'une ATSEM PPAL 2<sup>ème</sup> cl
- Ouverture du grade d'adjoint technique Ppal 2<sup>ème</sup> cl

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** les modifications du tableau des effectifs en conséquence ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints, à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

## **22. Ressources humaines – Pôle Communication – gratification stagiaire – (04/2019-17)**

Le Pôle Communication va accueillir un stagiaire du 06/05/2019 au 31/07/2019. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver les conditions d'indemnisation conformément au dispositif règlementaire en vigueur, à savoir 15% du taux plafond horaire de la Sécurité Sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'accueil d'une stagiaire en la personne de Perrine LHERMITEAU au pôle Communication aux conditions suivantes :
  - Période du 09/05/2019 au 31/07/2019
  - Gratification mensuelle lissée : 411.25€
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

## **23. Frais de représentation du Maire – (04/2019-18)**

Lors de sa dernière réunion, l'assemblée a voté l'attribution d'une enveloppe de 3.800 € attribuée à M. le Maire pour frais de représentation conformément à l'article L2123-19 du code général des collectivités territoriales. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de définir les modalités de versement comme suivant : versement trimestriel et à terme échu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **COMPLETE** la délibération (03/2019-9) en date du 18 Mars 2019 en précisant les modalités de versement : versement trimestriel à terme échu, à savoir Avril, Juillet, Octobre et Décembre ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer toutes pièces relatives à cette décision.

#### **24. Règlement intérieur du Conseil Municipal - modification – (04/2019-19)**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée une modification du règlement intérieur du Conseil Municipal portant sur les questions orales. Conformément à l'article L2121-19 du CGCT, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions. Au nombre de ces règles de présentation, il est proposé à l'assemblée l'obligation pour les élus de déposer par écrit le thème de leurs questions quarante-huit heures au moins avant la séance, comptabilisées en jour ouvré.

Monsieur MARIONNEAU s'interroge sur les raisons de cet ajout. Monsieur le Maire le justifie au vu du contexte politique actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 19 voix « pour » et 5 abstentions (M. MARIONNEAU, M. JOUBARD, Mme ROGEREAU, M. GREGOIRE, M. BOUCHENOIRE) :

- **COMPLETE** l'article 4 alinéa 2 du règlement intérieur du Conseil Municipal comme suivant : obligation pour les élus de déposer par écrit le thème de leurs questions quarante-huit heures au moins avant la séance, comptabilisées en jour ouvré ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer toutes pièces relatives à cette décision.

#### **25. Questions diverses**

Monsieur MARIONNEAU demande si le sens de circulation Rue du Docteur Assier sera re-discuté. Monsieur le Maire confirme qu'une réflexion est en cours et qu'après avoir reçu les commerçants, il rencontrera les riverains. A l'issue de ces consultations, une décision sera prise.

Monsieur MARIONNEAU interroge à nouveau sur le devenir des centres hospitaliers. Madame PEHU confirme ce qui a déjà été exposé en séance :

- Nouvel hôpital : propositions recevables jusqu'à fin mai
- Ancien hôpital : compromis signé mi-mai.

Madame ROGEREAU s'interroge sur le devenir d'un magasin d'optique en centre-ville de Longué-Jumelles. Monsieur le Maire l'informe que la gérante a été à nouveau rencontrée dans le cadre du suivi de sa situation. Un avenant à l'échéancier financier sera présenté au prochain Conseil.

Monsieur BOUCHENOIRE félicite Madame PEHU pour ses nouvelles fonctions et lui souhaite plein épanouissement. Il interpelle Monsieur le Maire sur la gestion des invitations reçues en mairie ne comprenant pas qu'elles ne soient pas distribuées à tous les conseillers. Monsieur le Maire explique que certaines sont nominatives, d'autres sont à l'attention de la Municipalité. Celles pour lesquelles il n'y a pas de précisions, Monsieur le Maire se réserve le droit de les distribuer aux élus qu'il juge concernés. Cette règle sera d'autant plus respectée qu'il a le regret de constater des situations d'intimidation et d'entendre depuis peu de nombreux propos calomnieux et mensongers à l'égard de la Municipalité lors de manifestations et invitations diverses.

Le prochain conseil municipal est fixé le 24 Juin 2019 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h11.

Le 02 Mai 2019

Le Maire,



F. MORTIER

